

PREFECTURE DE LA MOSELLE

BILAN D'ACTIVITE DE LA CDAC POUR 2010

DATE DE LA REUNION	N° DU DOSSIER	PROJET	VOTE	RECOURS
07/01	25	HAUCONCOURT : Création d'un magasin LE LINGE D'ANTAN de 495 m ² par la SCI ROMY et la SA GNC HOLDING.	Autorisé par 7 voix pour sur 7 votants	
07/01	26	FEVES : Extension d'un ensemble commercial par création de 9 cellules d'une surface de vente totale de 2 510 m ² dans le secteur d'activité non alimentaire et activités de prestation de services à caractère artisanal par la SA GNC HOLDING.	Autorisé par 5 voix pour, 3 abstentions, sur 8 votants.	
07/01	27	SARREBOURG : Extension de l'ensemble commercial LES TERRASSES DE LA SARRE de 2 125 m ² comprenant un magasin d'équipement de la maison VIMA de 1 300 m ² par la modification substantielle apportée au projet autorisé le 10 mars 2009, et une cellule de 825 m ² dans le secteur d'activité non alimentaire et activités de prestation de services à caractère artisanal par la SARL CREATIM.	Autorisé par 7 voix pour, 1 abstention, sur 8 votants.	
26/01	28	FAMECK : Extension d'un ensemble commercial par création de 9 cellules d'une sv totale de 6 900 m ² comprenant les enseignes LA HALLE de 1 200 m ² , LA HALLE O CHAUSSURES de 650 m ² , GIFI de 1 500 m ² , GRAND FRAIS de 950 m ² , une cellule de 1 000 m ² spécialisée en culture loisirs, trois cellules (300 m ² , 150 m ² , 150 m ²) en tous secteurs et une cellule de 1 000 m ² en non alimentaire, par la modification substantielle apportée au projet autorisé le 13 novembre 2008 par la SARL DE LA FELTIERE.	Autorisé par 8 voix pour sur 8 votants	

23/02	30	TALANGE : Extension du magasin POLO RALPH LAUREN de 307 m ² (453 m ² avant ext) par la SAS PFO RETAIL MANAGEMENT.	Autorisé par 9 voix pour sur 9 votants	
23/02	31	FORBACH : Création d'un magasin d'alimentation générale PRO-DOR de 478 m ² par la SCI CUGNOT 1.	Autorisé par 8 voix pour sur 8 votants	
11/03	33	CLOUANGE : Création d'un magasin de vente de cuisines ESPACE GRANIT ET CUISINES de 27 m ² par la SCI MICCICHE.	Autorisé par 7 voix pour sur 7 votants	
11/03	32	FEVES : Création d'un magasin d'articles de décoration de la maison à l'enseigne KATOON de 260 m ² par la SA GNC HOLDING et la SARL KATOON.	Autorisé par 7 voix pour sur 7 votants	
01/04	34	FAREBERSVILLER : Création d'un ensemble commercial de 28 600 m ² comprenant un hypermarché CARREFOUR de 8 000 m ² , 14 moyennes surfaces pour un total de 15 960 m ² en équipement de la personne de la maison, culture loisirs et hygiène beauté et 48 boutiques pour une surface de vente totale de 4 640 m ² par la SAS CODIC FARE.	Autorisé par 7 voix pour, 2 voix contre, sur 9 votants.	Recours en CNAC Projet autorisé par la CNAC le 04/04/2012 Recours en Conseil d'Etat rejeté le 18/09/2013
06/04	36	HAUCONCOURT : Création d'un magasin de matériel d'équitation PADD LE RENDEZ VOUS DES CAVALIERS de 200 m ² par la SCI LG IMMO et la SA GNC HOLDING.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
06/04	37	FEVES : Création d'un supermarché SUNNY MARKET de 540 m ² de surface de vente par la SA GNC HOLDING.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
06/04	35	SARREBOURG : Création d'un magasin de marbres et de carrelages KOCERAMIC de 250 m ² par la SARL KOCERAMIC.	Autorisé par 5 voix pour, 2 abstentions, sur 7 votants	
22/04	39	TALANGE : Création d'un magasin d'articles et vêtements de sport à l'enseigne FELINE 3-SPORTS de 1 519 m ² de surface de vente par la SARL LE PASSAGE 2000.	Autorisé par 7 voix pour 1 abstention sur 8 votants	

22/04	40	GUENANGE : Création d'un supermarché INTERMARCHE de 2 055 m ² de surface de vente, d'une galerie marchande de 3 boutiques d'une sv totale de 219 m ² ainsi qu'une boulangerie de 65 m ² , par la modification substantielle apportée à la CDAC du 24/09/07 par la SCI ARTEMIS.	Autorisé par 8 voix pour sur 8 votants	
22/04	38	MOULINS LES METZ : Création d'un ensemble de 8 cellules d'une sv totale de 5 600 m ² spécialisées en équipement de la maison, de la personne et en culture loisirs JYSK de 750 m ² , 13 à table de 500 m ² , FARM URBAN mobilier de 500 m ² , FARM URBAN STORE de 1 200 m ² , TAPE A L'ŒIL de 270 m ² , MAXI ZOO de 580 m ² , TOP OFFICE de 1 250 m ² , et un magasin de meubles sans enseigne de 550 m ² , par la SNC ACTIPROMO et la SCI STRA.	Autorisé par 10 voix pour sur 10 votants	
04/05	41	TALANGE : Création d'un ensemble de 6 cellules commerciales d'une surface de vente totale de 990 m ² , comprenant un magasin de textile à l'enseigne ZEEMAN de 290 m ² , des magasins spécialisés en lingerie de 100 m ² , en chaussures de 190 m ² , en produits biologiques de 165 m ² , en accessoires de décoration de 125 m ² et en petites meubles de 120 m ² par la SA EST DEVELOPPEMENTS.	Autorisé par 7 voix pour 1 abstention sur 8 votants	
04/05	42	JOUY AUX ARCHES : Création d'un magasin de literie de 230 m ² à l'enseigne FUTONS ATTITUDE par la SCI CHARVIN.	Autorisé par 9 voix pour sur 9 votants	

17/05	43	METZ : Création d'un ensemble commercial de 26 100 m ² comprenant 6 cellules de plus de 1 000 m ² comprenant un magasin alimentaire de 3 571 m ² , 2 magasins d'équipement de la personne de 1 208 m ² et 1 308 m ² , 1 magasin d'équipement de la maison de 1 308 m ² , 1 magasin de culture loisirs de 1 464 m ² et 1 magasin de sport loisirs de 1 080 m ² , 6 moyennes surfaces dont 3 magasins d'équipement de la personne de 832 m ² , 366 m ² et 615 m ² , 1 magasin de santé beauté de 532 m ² , 1 magasin d'équipement de la maison de 970 m ² et 1 magasin de jouets de 688 m ² ainsi que 80 boutiques et services pour un total de 12 158 m ² par la SCCV AMPHITHEATRE DE METZ.	Autorisé par 8 voix pour sur 8 votants	
01/06	44	SAINTE MARIE AUX CHÊNES : Création d'une jardinerie GARDEN CENTER QUEL de 1 576,8 m ² par la SCI QUEL.	Autorisé par 9 voix pour sur 9 votants	
01/06	45	METZ : Création d'un ensemble de 3 cellules commerciales d'une sv totale de 3 769 m ² comprenant un supermarché LEADER PRICE de 863 m ² , un magasin à rayons multiples de 1 826 m ² et une animalerie ANIMALS de 1 080 m ² par la modification substantielle apportée au projet autorisé le 08/10/09, par la SARL BOCYON.	Refusé par 8 voix contre sur 8 votants	
01/07	47	TALANGE : Création de 5 cellules d'une sv totale de 851 m ² comprenant 2 magasins de bien-être de la personne de 170 m ² , 1 magasin de lingerie de 121 m ² , 1 magasin de vente et achat de produits d'occasion de 220 m ² et 1 cellules de 170 m ² dans le secteur d'activité autres commerces de détail par la SCI IM TALANGE.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	

01/07	48	TALANGE : Création de 6 cellules d'une sv totale de 990 m ² comprenant 1 magasin de textile discount à l'enseigne ZEEMAN de 290 m ² , des magasins spécialisés en lingerie de 100 m ² , en chaussures de 190 m ² , en produits biologiques de 165 m ² , en accessoires de décoration de 125 m ² et en petits meubles de 120 m ² par la SCI HERRENWALD.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
01/07	46	BETTING : Création de 4 cellules d'une sv totale de 2 482 m ² comprenant un supermarché LEADER PRICE de 732 m ² , un magasin de produits dégriffés NOZ de 1 150 m ² , un opticien ALAIN AFFLELOU de 200 m ² et un magasin d'équipement de la personne ZEEMAN de 400 m ² par la SCI BEETHOVEN.	Autorisé par 5 voix pour 1 abstention sur 6 votants	
23/07	49	SARREBOURG : Création d'un magasin spécialisé en produits biologiques alimentaires et cosmétiques à l'enseigne COIN-NATURE BIOMONDE de 400 m ² par la SARL COIN NATURE 57.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
23/07	50	SEMECOURT : Extension de la galerie marchande du centre commercial AUCHAN de 2 709 m ² (4 600 m ² avant ext) par la création d'un magasin d'équipement de la personne de 1 686 m ² et 11 boutiques par la SAS IMMOCHAN FRANCE.	Autorisé par 7 voix pour sur 7 votants	
20/08	51	HAUCONCOURT : Création d'un magasin spécialisé en prêt-à-porter sportswear à l'enseigne MISE AU GREEN de 200 m ² de surface de vente par la SCI IMAG et la SA GNC HOLDING.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
20/08	52	BETTING : Extension de l'hypermarché LECLERC de 838 m ² (6 240 m ² avant ext) par la SA FREYDIS.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
10/09	53	AUGNY : Création d'un magasin de cuisines ARTHUR BONNET de 300 m ² par la SCI PPAF.	Autorisé par 9 voix pour sur 9 votants	

10/09	54	HAUCONCOURT : Création d'un magasin à l enseigne L'EVENTEMENTIEL et L'ATELIER CREATIF de 143 m ² par la SAS GNC HOLDING.	Autorisé par 6 voix pour 1 abstention sur 7 votants	
28/09	55	HAUCONCOURT : Extension de 166 m ² (620 m ² avant ext) du supermarché LEADER PRICE par la SNC LEADER PRICE EXPANSION.	Autorisé par 7 voix pour 1 voix contre sur 8 votants	
12/10	56	SARREBOURG : Extension de l'ensemble commercial E.LECLERC d'une sv totale de 2 410 m ² comprenant l'extension de l'hypermarché LECLERC de 900 m ² (7 050 m ² avant ext), de l'espace culturel de 710 m ² (690 m ² avant ext), de la galerie marchande de 500 m ² (403 m ² avant ext) et la création d'un espace saisonnier de 300 m ² par la SAS SARREDIS.	Autorisé par 10 voix pour sur 10 votants	
12/10	57	HAUCONCOURT : Création d'un magasin de canapés en cuir et tissus à l'enseigne SEANROYALE de 220 m ² par la SARL SEANROYALE France et la SAS GNC HOLDING.	Autorisé par 7 voix pour sur 7 votants	
22/10	58	JOUY AUX ARCHES : Création d'un magasin de cuisines à l'enseigne EOCCUISINE de 750 m ² par la SARL SOLODISS et la SCI CHARVIN.	Autorisé par 9 voix pour sur 9 votants	
16/11	60	METZ : Création d'un ensemble commercial de 3 cellules totalisant 4 270 m ² comprenant un magasin de décoration de la maison de 1 400 m ² , un magasin de meubles et décoration de 1 780 m ² et un magasin spécialisé en animalerie de 1 090 m ² , par la modification substantielle apportée au projet autorisé le 8 octobre 2009 par la SARL F3P et la SARL BOCYON.	Autorisé par 8 voix pour sur 8 votants	
30/11	61	AMNEVILLE : Création d'un magasin BRICOMARCHE de 7 990 m ² par la SCI LES PEUPLIERS.	Autorisé par 7 voix pour sur 7 votants	

23/12	62	ROHRBACH LES BITCHE : Création d'une jardinerie POINT VERT LE JARDIN de 2 305 m ² par la SAS SICAMO.	Autorisé par 6 voix pour 1 abstention sur 7 votants	
-------	----	--	---	--